



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0013

Dossier OEC/CTC N°: 12_120

Maître d'ouvrage - raison sociale	Polyclinique du Sud de la Corse	
<i>Adresse</i>	Rue du Docteur Jourdan, 20 538 Porto Vecchio	
<i>CODE NAF</i>	8610Z	
<i>SIRET</i>	302 791 694 00011	
<i>Responsable Légal</i>	Responsable légal: M. Mazin Renaud (Directeur)	
Opération	Installation d'une chaudière bois en vue du chauffage et de la préparation de l'eau chaude sanitaire et du chauffage d'une clinique.	
Lieu de réalisation	Porto Vecchio Corse du Sud	
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : Mai 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : Juin 2013	
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	oui	
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non	
Instructeurs :		
ADEME :	LEGRAND Christophe	MARIANI Christian
Gestionnaires :		
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC : BOUAZZA Sonia

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	30/10/2012	Date de la demande	03/09/2012
Date de réception	15/11/2012	Date de réception de la demande	01/10/2012
Date d'accusé de réception	05/02/2013	Date AR du dossier complet	
Date comité de gestion	15/07/2013	Date comité de gestion	15/07/2013

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Travaux d'implantation d'une chaufferie bois conformes à la convention PRODEME. Cette opération s'inscrit par ailleurs dans le cadre de l'Appel à Candidatures "25 chaufferies bois pour la Corse". Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de près de 95 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère. Les coûts semblent faibles.
CTC / OEC	Opération éligible car concourant aux objectifs du PO FEDER, notamment sur le développement des EnR. De plus cette installation s'inscrit dans le cadre de l'appel à candidature "25 chaudières bois pour la Corse" lancé par la CTC, l'ADEME, EDF et le pôle de compétitivité CapEnergies afin de développer la filière bois-énergie. Ainsi la subvention permet un temps de retour sur investissement brut de 3 ans, propice au développement de la filière bois-énergie.

ANNEXE 1 - Annexe Technique

Décision N° 1328C0013

Dossier PRODEME N°11_120

Contexte :	La Polyclinique du Sud de la Corse après avoir réaliser une étude thermique générale sur ses bâtiments était sensibilisée aux problématiques énergétiques. De ce fait, elle a répondu à l'appel à candidatures "25 chaufferies bois pour la Corse" lancé en Juin 2012 par la CTC, l'ADEME et EdF. La première phase consistant à étudier la faisabilité d'une installation bois-énergie pour répondre à ses besoins d'eau chaude et de chauffage ayant été positive, elle a donc décidé d'installer une chaudière bois.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Porto Vecchio (Corse du Sud)
------------------------------	------------------------------

Description technique de l'opération :	Installation d'une chaudière alimentée par des plaquettes de bois d'une puissance de 200 kW, ainsi que d'un silo de stockage et le raccordement au réseau secondaire.
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	350 000	0	95	30	30
Hypothèses	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i>				

Echéancier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : mai 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : Juin 2013
---	---

Contenu du rapport final

- Procès verbal de réception des travaux,
- Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés,
- Quelques photos des réalisations et des équipements

Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0013
Dossier PRODEME N°11_120

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Coût (€TTC) (TVA 19,6%)
Poste 1		
Fourniture et pose d'une chaudière bois de 200 kW de puissance	101 775,73	109 917,79
Installation d'un silo de stockage	15 000,00	17 940,00
Le réseau secondaire	30 000,00	35 880,00
TOTAL	146 775,73	163 737,79

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 et plus particulièrement suivant le document convention PRODEME 2013. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Le bénéficiaire est un établissement de santé qui ne récupère pas la TVA

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Fourniture et pose d'une chaudière bois	109 917,79 €
Installation d'un silo de stockage	17 940,00 €
investissement de référence à déduire (chaudière fioul de 200 kW de puissance)	21 610,80 €
► Total	106 246,99 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Taux de subvention maximal au regard de l'activité et de la taille de l'entreprise: 55%

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC) + UE (Feder) (€)
Travaux	106 246,99	55%	58 435,84
TOTAL	106 246,99	55%	58 435,84

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (€)	Aide ADEME (€)	Aide FEDER (€)
Travaux	146 775,73	106 246,99	106 246,99	0,00	0,00	58 435,84
TOTAL	146 775,73	106 246,99	106 246,99	0,00	0,00	58 435,84

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée de façon différenciée.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

FEDER	58 435,84 €	39,8%
Bénéficiaire	88 339,89 €	60,2%
TOTAL	146 775,73 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

FEDER	58 435,84 €	55,0%
Bénéficiaire	47 811,14 €	45,0%
TOTAL	106 246,99 €	100,0%